

Tarifs Réduits : Liste des pièces justificatives à fournir

navigo liberté +

Le titulaire d'un contrat Navigo Liberté + dispose par défaut d'un profil Plein Tarif. Cette note précise les pièces justificatives à fournir pour bénéficier des Tarifs Réduits.

Tarif Réduit Enfant de moins de 10 ans

- Carte d'identité française ou étrangère
ou
- Passeport français ou étranger
ou
- Livret de famille
ou
- Carte de résident
ou
- Carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
ou de l'Espace économique européen

Tarif Réduit Famille nombreuse

- Carte famille nombreuse bleue

Point d'attention :

Carte valable 3 ans et renouvelable tant que la famille remplit les conditions d'obtention :

- 3 enfants de moins de 18 ans
- carte valable 6 ans renouvelable sans condition pour les parents ayant ou ayant eu ou élevé au moins 5 enfants.

Tarifs Réduits : Liste des pièces justificatives à fournir

navigo liberté +

Tarif Réduit ONAC simple barre bleue

- Carte d'invalidité à simple barre bleue délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Tarif Réduit Cécité

- Carte d'invalidité - Cécité - Besoin d'accompagnement
Ou
- Carte d'invalidité avec la mention « Cécité »
Ou
- Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec la mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement - cécité ».

Point d'attention :

La Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace la carte invalidité depuis le 1er janvier 2017. Toutefois, la carte d'invalidité a continué à être délivrée jusqu'au 1er juillet 2017 et demeure valable jusqu'à sa date d'expiration et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026.

La CMI est attribuée sans limitation de durée s'il s'agit d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % et si les limitations d'activités ou restriction de participation sociale ne sont pas susceptibles d'évoluer favorablement à long terme. Ces conditions sont évaluées individuellement au regard des situations.

En dehors de ce cas, la CMI est accordée pour une durée déterminée allant de 1 à 20 ans selon la situation.

Tarifs Réduits : Liste des pièces justificatives à fournir

navigo liberté +

Tarif Réduit Solidarité Transport

Pas de justificatif à fournir. Justificatif déjà transmis à l'Agence Solidarité Transport pour bénéficier de la Tarification Solidarité transport.

L'application du Tarif Réduit prend fin :

- à la fin du mois de fin de validité de la pièce justificative (max 3 ans) pour les Familles nombreuses, ONAC et Cécité
- à la fin du mois anniversaire des 10 ans pour les enfants de moins de 10 ans.
- à la fin du mois d'application du Tarif Réduit par l'Agence Solidarité Transport pour les Solidarité transport

Au-delà de cette date, sans renouvellement ou justification d'un autre Tarif Réduit avant le 25 du mois en cours, le titulaire paiera ses trajets Navigo Liberté + au Plein Tarif.